

N°997

du 17
FÉVRIER
2017



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P4 Plan national de développement sanitaire 2017-2022

De nouveaux objectifs déclinés en 5 axes pour un coût total de 674 milliards

P3 Prochaine étape dans la **CRÉATION DES CENTRES UNIVERSITAIRES** dans les régions

Après les études de faisabilité, les études techniques



Nicoué Octave Broohm, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

P5 FOOTBALL/ CHAMPIONNAT D1

Semassi en bras de fer avec la FTF à propos de la répartition des recettes

P7 Relecture du code minier dans l'espace UEMOA

Rendre les mines plus profitables à la communauté

P3 A la tête de l'agence des Nations Unies qui lutte contre la pauvreté rurale

Gilbert Houngbo prend la tête du FIDA pour 4 ans

P4 En attendant l'avis du Conseil d'administration, dès ce mois de février

11 nouvelles opérations en cours de préparation avec la Banque mondiale

PA-LUNION .com

L'actualité nationale et internationale en vrai

24h/24

www.pa-lunion.com

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

La bière n'est pas responsable des abdos Kronenbourg !

Alors que la bière belge vient d'être inscrite par l'Unesco au "patrimoine culturel immatériel de l'humanité", nous profitons de l'occasion pour nous souvenir d'une étude à la fois très sérieuse et décalée consacrée à ce breuvage et ses conséquences facheuses sur notre tour de taille. Menée sur 20.000 Allemands, cette étude parue en 2009 affirmait que les "abdos Kronenbourg" comme on les appelle couramment, ne sont pas imputables à la bière... puisqu'elle fait grossir de partout et pas uniquement de la panse.

Les idées reçues ont parfois la dent dure. Ainsi, on pense que l'obésité abdominale est due à une consommation excessive de bière, d'où les fameux "abdos Kronenbourg". Mythe ou réalité ? Des scientifiques ont apporté une réponse et ont désormais une chance raisonnable de figurer au palmarès des prix Ig Nobel.

Le contexte: des tablettes de chocolat aux abdos Kronenbourg

L'Homme est particulièrement doué pour établir des liens entre différents événements, comme la consommation d'un aliment qui sentait mauvais et le mal de ventre qui s'ensuit. Ainsi, il n'aura pas échappé à certains fins observateurs que des grands consommateurs de bières présentaient parfois une panse particulièrement proéminente, tandis que le reste du corps ne semblait pas avoir été déformé par la boisson à base de malt fermenté. En comparaison aux tablettes de chocolat qui caractérisent des muscles abdominaux bien dessinés, on associe aux buveurs ventrus les "abdos Kronenbourg", en référence à la marque de bière française la plus célèbre.

La science, s'attendant à vérifier par les faits, s'est attaquée à ce problème pour le moins fondamental... Le mérite en revient à des chercheurs suédois de l'université de Göteborg qui sont descendus mener leur étude dans l'un des pays de la bière : l'Allemagne. Armés d'un mètre, d'une balance et de morceaux de papier, ils sont allés vérifier le lien de causalité entre la consommation de bière et le tour de taille. Car les abdos Kronenbourg, les vrais, sont ceux qui se manifestent par une prise de graisse uniquement au niveau de l'abdomen. Qu'en ont-ils conclu ?

Hommes et femmes étaient alors rangés dans de grandes catégories, dont les paramètres différaient selon le genre. Les Allemandes étaient regroupées en quatre classes, allant des abstinences jusqu'aux buveuses modérées (à partir de 250 ml par jour). Les hommes, plus souvent enclins aux excès, bénéficiaient d'une catégorie supplémentaire : les gros buveurs. À titre de comparaison et à mettre en regard avec les données chez la femme, un homme était considéré comme un consommateur modéré lorsqu'il transitait chaque jour dans son gosier entre 500 ml et 1 litre de breuvage...

Les travaux montrent que la bière rend effectivement certains Teutons bedonnants, mais qu'ils ne prennent pas uniquement au niveau abdominal. Comme ils l'écrivent dans leur article, "la consommation de bière semble plutôt associée à une augmentation des graisses sur l'ensemble du corps". Cependant, les abdos Kronenbourg se restreignant à une prise de volume au seul niveau de la panse, on sort de la définition de base. La bière n'est donc pas la coupable de cet excès graisseux !

L'œil extérieur: de l'art d'être bon vivant

Rappelons quand même qu'il est difficile, dans ce genre d'étude, d'aboutir à des conclusions fermes et définitives. Les auteurs le conçoivent. Ce travail, aussi sérieux a-t-il été, se trouve limité par la précision des personnes interrogées dans leurs réponses, et par la non-prise en compte de nombreux autres facteurs extérieurs. Il ne paraît pas aberrant de considérer que dans la catégorie des gros buveurs on trouve beaucoup de "bons vivants", comme on les appelle, ceux-là mêmes qui aiment la bonne chère et ne se satisfont pas d'une salade d'aubergine, sauf si, à la limite, elle accompagne une choucroute bien garnie. Leur appétit pour la bière et pour la nourriture pourrait donc entraîner une confusion dans l'interprétation, ce que les scientifiques appellent un biais. C'est en ce sens qu'une étude de 2003 menée en République tchèque a conclu.

La certitude absolue ne peut donc exister, à moins que l'alimentation soit parfaitement contrôlée. Mais il est bien évident qu'un tel protocole serait inévitablement contraignant, et l'intérêt d'imposer un tel régime alimentaire pour vérifier la véracité d'une expression populaire est franchement contestable. Même si, à n'en pas douter, les chercheurs trouveraient des volontaires. Qui se dévoueraient, bien sûr, au nom de la science.

Institutions

Forte diminution du budget de l'IFT en prévision

Le budget de la coopération culturelle de l'Institut français du Togo (IFT) déjà réduite de moitié, va encore subir des fortes réductions drastiques.

L'Institut français, dont le budget (40 millions d'euros) a fondu de plus d'un cinquième en cinq ans, redéfinit ses objectifs pour les trois années à venir, selon notre confrère Jeune Afrique.

Une nouvelle orientation régit désormais la nouvelle politique culturelle de la France en Afrique. Les pays d'Afrique Caraïbe et Pacifique sont ainsi classés d'après des zones dites d'intervention prioritaire ou non.

Le Togo est dans la zone non prioritaire car d'après les responsables français le pays manque de dynamisme culturel voire est improductif. Ses voisins sont mieux lotis du Bénin et du Burkina sont mieux lotis.

Selon ce nouveau recentrage de la politique française, qui ne tient pas compte du caractère francophone des pays et obéit à des impératifs économiques et politiques, la zone prioritaire inclut 39 pays dont des Etats du continent africain (Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Égypte, Madagascar, Mali, Maroc, Nigeria, RD Congo, Sénégal, Tunisie). Ces pays toucheront la part du lion du budget alloué.

Mutualiser les moyens

Dans les autres pays dont le Togo, les antennes africaines de l'Institut devront mutualiser leurs moyens.

" Si l'on prend en compte nos

coûts incompressibles, nous ne perdons pas 25 %, mais en réalité 35 % de notre budget d'intervention ", explique Foucher cité par Jeune Afrique.

Déjà en 2010, le Togo était relégué dans une zone grise considérée " pays improductif ". L'année de la création de l'Institut Français, le budget de la coopération culturelle française au Togo est passé sous les fourches caudines subissant une réduction de moitié.

Conséquence de cette situation sur le Centre culturel français (CCF, ancêtre de l'antenne de l'Institut Français du Togo), une réduction importante des fonds documentaires, dont certains volumes ont été cédés à certains organismes culturels privés, le refus de soutenir les artistes et les organisations culturelles.

Après le transfert de l'Institut Français dans les locaux de l'ancienne Orstom, son siège actuel, la coopération est restée dans cette logique de coupes continues. La coopération ne se limite aujourd'hui qu'à la circulation d'un ou deux artistes togolais. L'IFT n'accueille que des expositions d'artistes plasticiens, d'artistes de la chanson et des conférences. L'Institut ne dispose pas réellement de salle théâtre. C'est cette situation qui se continue à réduire comme peau de chagrin.

Autres sources de financements

Pour bénéficier de financements, les acteurs culturels togolais se tournent désormais vers le Goethe Institut de Lomé et l'Union Euro-



Bruno Foucher

péenne. Le Festival international des lucioles bleues (Filbleu), pourtant festival international de littérature francophone qui a pignon sur rue, ne bénéficie plus des financements de la France. Filbleu adresse ses demandes au Goethe Institut, l'Union Européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Ambassade des Etats-Unis, et aux privés togolais.

La situation n'est pas prête de changer. Compte tenu de certaines contingences intérieures, la France n'a plus son lustre d'antan pour soutenir son rayonnement culturel à l'étranger. Même en France, le budget de la culture est en baisse.

Certes, la situation pénalise les acteurs culturels mais il va falloir s'adapter.

Longtemps parent pauvre du budget de l'Etat à cause de l'ab-

sence d'une politique culturelle, la culture bénéficie désormais d'un financement de l'Etat à hauteur de 400 millions CFA.

Un financement hélas insuffisant. Les acteurs peinent d'ailleurs à en juger la pertinence et l'efficacité. Le Fonds d'aide à la culture (FAC) pose plus de problèmes que n'apportent de solutions. La demande est forte et l'offre est rachitique alors que les infrastructures sont absentes.

Mais la balle reste dans le camp des acteurs togolais eux-mêmes. Non seulement il est temps d'agir pour que l'Etat revienne sensiblement à la hausse le financement de la culture mais il importe également que la création relève quelque peu son niveau esthétique. Le landerneau culturel est trop atone voire quelque peu inexistant en terme d'offre.

Liberté d'expression

Turquie: le Nobel Orhan Pamuk accuse un journal de censure

Nous vous en parlons dans le journal du jour: en avril prochain, la Turquie organise un référendum sur une réforme visant à renforcer les pou-

voirs du président Recep Tayyip Erdogan, un pas de plus dans la dictature. Parmi les opposants à cette réforme, le célèbre prix Nobel de littérature turc Orhan Pamuk. Or, aujourd'hui l'auteur turc accuse un

journal d'avoir refusé de publier un

entretien dans lequel il s'opposait aux renforcements des pouvoirs du président. Interrogé par la plate-forme raisons de (sa) décision'. Or, cet entretien, qui devait paraître lundi, n'a "hélas (...) pas été publié", a ajouté l'auteur de Mon nom est Rouge, lauréat en 2006 du Nobel de littérature. Cet épisode illustre l'autocensure dans les médias grand public en Turquie, dans un contexte de

pressions croissantes sur la presse, en particulier depuis la tentative de coup d'Etat du 15 juillet dernier. Et à deux mois d'un référendum programmé pour le 16 avril sur une réforme constitutionnelle visant à présidentialisier le système, la pression semble s'accroître davantage



Orhan Pamuk

journal d'avoir refusé de publier un entretien dans lequel il s'opposait aux renforcements des pouvoirs du président. Interrogé par la plate-forme

raisons de (sa) décision'. Or, cet entretien, qui devait paraître lundi, n'a "hélas (...) pas été publié", a ajouté l'auteur de Mon nom est Rouge, lauréat en 2006 du Nobel de littérature. Cet épisode illustre l'autocensure dans les médias grand public en Turquie, dans un contexte de



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction Jean AFOLABI

Rédaction Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA

Service photographie Roland OOUNDE

Dessin-Caricature LAWSON Laté

Graphisme Guillaume BOGLA

Prochaine étape dans la création des centres universitaires dans les régions

Après les études de faisabilité, les études techniques, géotechniques et architecturales

Late Pater

Les propos alarmants des autorités du ministère de l'Enseignement supérieur n'ont pas suffi pour avoir satisfaction. Et pour cause, dit-on, avec l'inscription cette année académique de plus de 20 000 nouveaux étudiants, il est évident que le montant de 8,4 milliards de francs Cfa (prévision au titre des dépenses de transferts relatives aux bourses et aides) ne pourra pas couvrir les besoins. Le ministère dit en avoir besoin de près de 10 milliards de francs Cfa pour faire face à la dépense sociale de bourses et d'allocations. En attendant un lendemain meilleur qui n'oblige plus à faire des gymnastiques financières, la bonne nouvelle aura été le montant de 100 millions de francs Cfa inscrit sur la ligne «création de centres universitaires» et destiné à la réalisation des études techniques, géotechniques et architecturales. Avec cette précision que les études de faisabilité sont sanctionnées par le rapport d'experts déposé par le cabinet de consultants fin 2016.

L'idée des universités-centres et des centres universitaires est reprise dans la carte universitaire du Togo 2014-2025 qui donne une vision dynamique et prospective du dispositif éducatif au supérieur à l'horizon 2025. Ce qui permettra une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation, visera une plus grande équité dans les conditions d'accès et d'enseignement, et renforcera le lien entre les études et le monde professionnel. Les différentes études réalisées sur le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo ayant montré que ce sous-secteur est caractérisé par l'importante croissance des effectifs universitaires (plus de 400% d'augmentation du nombre des étudiants en dix ans) ; une concentration des effectifs universitaires sur le site de Lomé (en moyenne 80% des effectifs des étudiants) ; des effectifs universitaires pléthoriques (les domaines Lettres, Langues et Arts et Sciences de l'Homme et de la Société représentaient 41% des effectifs à Lomé et 61% à Kara, avec des facultés à grand effectif comme à la FLESH et à la FASEG à l'université de Lomé en 2013-2014) ; une insuffisance des structures d'accueil universitaires (l'augmentation des capacités d'accueil de l'université de Lomé n'a pas suivi l'accroissement des effectifs, provoquant une pénurie de places disponibles sur le campus de Lomé ; la même tendance est observée au niveau des laboratoires et des ateliers de travaux pratiques ; concernant l'université de Kara, on note également une insuffisance des places disponibles dans toutes les facultés) ; un taux d'encadrement universitaire peu satisfaisant (très



Nicoué Broohm, Ministre de l'Enseignement Supérieur

largement au-dessus de la norme maximale préconisée pour l'Afrique qui est de 30 étudiants pour un enseignant). L'effectif des étudiants des universités de Lomé et Kara pour l'année académique 2016-2017, à la date du 12 décembre 2016, était

provisoirement de 61 916, à raison de 15 957 pour l'université de Kara et 45 959 pour l'université de Lomé. Face à ces difficultés, le Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo, tenu du 28 au 30 no-

vembre 2013, a préconisé, entre autres, l'élaboration d'une carte universitaire du Togo, impulsant une diversification des offres de formation en relation avec le monde de travail. La principale innovation de cette carte concerne la création des centres universitaires. Par définition, un centre universitaire est une institution décentralisée d'enseignement supérieur ayant pour vocation d'offrir des formations de niveau Licence adaptées aux réalités socioéconomiques de toutes les régions du Togo, avec un nombre d'étudiants variant entre 2.000 et 5.000 au plus. Chaque centre universitaire créé sera rattaché à une université-centre qui détermine toutes les orientations en matière de politique universitaire (choix administratifs et pédagogiques). En outre, les enseignants du centre universi-

taire sont recrutés par l'université-centre et les diplômés sont également délivrés par l'université-centre. Les relations du centre universitaire avec toute autre institution se font par l'intermédiaire de la direction en charge de la coopération et des relations extérieures de l'université-centre. Pour sa part, le centre universitaire gère les inscriptions pédagogiques et les parcours des étudiants, de même que tout ce qui concerne les œuvres universitaires. Le système permet une adaptation à des situations ponctuelles : par exemple, un centre universitaire peut être appelé à évoluer vers le statut d'université selon les besoins du moment.

La programmation de la création des centres universitaires devra se faire en trois phases. Il est prévu de doter chacune des cinq régions

économiques d'un centre universitaire ; ce qui aboutira à un total de cinq centres universitaires. Lomé étant le principal pôle socio-économique du pays pouvant offrir un cadre adéquat d'accompagnement des formations en termes de stages et d'emplois, une seconde université est envisagée à Lomé, de caractère polytechnique pour accueillir les flux d'étudiants des lycées techniques et scientifiques. A long terme, l'ouverture de quatre autres centres universitaires pourra être envisagée, selon les besoins, afin de répondre aux évolutions démographiques et économiques et pour soutenir un développement local durable sur l'ensemble du territoire national. A l'horizon 2025, on annonce 3 universités-centres et 9 centres universitaires régionaux répartis sur tout le territoire national.

A la tête de l'agence des Nations Unies qui lutte contre la pauvreté rurale

Gilbert Houngbo prend la tête du FIDA pour 4 ans

Gilbert Fossoun Houngbo, ancien Premier ministre du Togo, a été élu sixième Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), organisme spécialisé des Nations Unies et une institution financière internationale qui investit dans l'éradication de la pauvreté rurale dans les pays en développement dans le monde. «Je viens du monde rural. J'ai une connaissance directe de comment est dure la vie de ce milieu» a déclaré M. Houngbo, qui a été nommé par les États membres du FIDA lors de la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de l'organisation.

Houngbo prend les commandes de l'organisation à un moment où le changement des priorités des gouvernements et les besoins plus immédiats des crises humanitaires - comme les catastrophes naturelles, les conflits et les réfugiés - menacent de détourner le financement du développement à long terme. Avec la croissance de la demande des

aliments au niveau mondial, l'augmentation de la migration vers les villes et l'impact du changement climatique, les investissements dans l'agriculture et le développement rural seront essentiels pour atteindre l'objectif de développement durable qui est d'éliminer la pauvreté et la faim.

«Nous devons garder notre ambition et en même temps être réaliste et pragmatique», a-t-il dit. Et d'ajouter : «nous devons démontrer que chaque dollar investi aura sa plus grande valeur».

Gilbert Fossoun Houngbo a plus de 30 ans d'expérience diversifiée dans la sphère politique, le développement international, la diplomatie et la gestion financière. Directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail (OIT) depuis 2013, il y est chargé des programmes extérieurs et des partenariats. Auparavant, il a été Sous-secrétaire général, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique et Directeur de



Gilbert Fossoun Houngbo, nouveau président de FIDA

cabinet au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il est membre de l'Institut Canadien des Experts comptables agréés et possède une vaste expérience de la gestion financière. Sa candidature a été approuvée à l'unanimité par les gouvernements de l'Union africaine. Originaire d'une famille rurale, Gilbert Houngbo estime que les inégalités du monde actuel sont inacceptables et que le FIDA a un rôle crucial à jouer en offrant des opportunités aux pauvres

et aux exclus.

«Le privilège d'obtenir une éducation de haute qualité m'a aidé à développer un sens aigu de responsabilité envers l'amélioration de la condition de ceux qui n'ont pas eu de pareilles opportunités», a-t-il écrit en réponse aux questions posées lors du processus de la nomination. «Je crois que, grâce à un leadership dynamique du FIDA, je peux contribuer à apporter des changements visibles aux conditions de vie difficiles des ruraux

pauvres du monde».

Houngbo faisait partie des huit candidats, dont trois femmes visant le plus haut poste dans la direction de l'organisation. Il succède à Kanayo F. Nwanze, qui conclut ses deux mandats commencés en avril 2009. Houngbo prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2017.

Le FIDA investit dans les populations rurales, en les autonomisant afin de réduire la pauvreté, d'accroître la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de renforcer leur résilience. Depuis 1978, il a octroyé environ 18,5 milliards d'USD sous la forme de prêts à faible taux d'intérêt et de dons en faveur de projets qui ont touché quelque 464 millions de personnes. Le FIDA est une institution financière internationale et un organisme spécialisé des Nations Unies dont le siège est à Rome. Il est le centre névralgique des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Soutien au Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest

Le Togo bénéficie d'une enveloppe de 10 millions de dollars

La Banque mondiale a approuvé, le 3 février, des crédits supplémentaires d'un montant total de 68 millions de dollars en faveur du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO). Cette enveloppe de financement se répartit comme suit : 20 millions de dollars sont destinés au Bénin, 23 millions de dollars à la Guinée, 15 millions de dollars au Niger, et 10 millions de dollars au Togo, précise un communiqué de presse. «La population ouest-africaine passera de 300 millions d'habitants en 2011 à environ 500 millions en

2030. Comment satisfaire la demande d'une population qui croît rapidement ? C'est l'un des plus grands défis auxquels est confrontée l'Afrique de l'Ouest», explique Rachid Benmessaoud, directeur des opérations de la Banque mondiale au Nigeria et coordinateur du programme d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Ce financement additionnel mettra à profit les réalisations déjà obtenues dans le cadre du PPAAO et permettra d'accélérer l'adoption de technologies améliorées et d'innovations agricoles».

Grâce à l'introduction de nouvelles variétés de cultures, de pratiques culturales améliorées et de petits systèmes de transformation des produits agricoles, le programme est déjà parvenu à accroître d'au moins 30% les récoltes et les revenus des petits producteurs concernés, tout en réduisant de moitié la période de soudure et en améliorant la situation nutritionnelle des ménages, souligne le communiqué.

Les crédits supplémentaires approuvés financeront principalement les activités suivantes : la transformation des centres nationaux de

spécialisation en centres régionaux d'excellence ; la consolidation et l'expansion des échanges régionaux de technologies et d'innovations agricoles afin de généraliser leur diffusion et leur adoption ; la modernisation des services de vulgarisation agricole et des systèmes de transfert de technologies, en étendant notamment les approches novatrices actuellement expérimentées par le projet dans un certain nombre de pays (plateformes d'innovation et outils basés sur les technologies de l'information et de la communication tels que les servi-

ces de vulgarisation agricole électroniques et les bons préparés électroniques pour l'accès aux intrants) ; le renforcement parallèle des systèmes nationaux de production et de distribution de semences et du marché régional de semences, afin de garantir la disponibilité et l'utilisation de graines certifiées.

En outre, dans chacun des quatre pays concernés, ces fonds additionnels financeront des activités liées à la participation citoyenne, en s'inspirant de l'expérience acquise par le PPAAO au Burkina Faso et au Bénin.

En attendant l'avis du Conseil d'administration, dès ce mois de février

11 nouvelles opérations en cours de préparation avec la Banque mondiale

Late Pater

Sous réserve de l'avis du Conseil d'administration de la Banque mondiale, le nouveau cadre de partenariat pour le Togo prévoit une enveloppe globale estimée à 350 millions de dollars pour la période 2017-2020, dont 120 millions de dollars alloués à des projets qui doivent être approuvés d'ici à juin 2017. Avec pour objectif l'allocation des ressources de manière stratégique en ligne avec les priorités du gouvernement et en synergie avec les avantages comparatifs de la Banque mondiale. C'est ce qu'a affirmé le ministre de la Planification et du Développement Kossi Assimaïdou à la veille des consultations sur ce cadre de partenariat tenues le 30 janvier dernier à Lomé. Trois axes d'interventions ont ainsi été pris en compte, à savoir : (i) la promotion du secteur privé et la création d'em-

ploi ; (ii) l'inclusion économique et sociale ; (iii) la soutenabilité et la résilience. Avec la gouvernance comme thème transversal en soutien à la mise en œuvre des trois axes d'intervention, précise le ministre.

En terme d'opérations en cours de préparation ou prévues pour les exercices fiscaux 2017-2018 (FY17 & FY18), on compte le Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest-Projet PPAO-Togo estimé à 10 millions de dollars. L'objectif est de pour l'appui au gouvernement pour la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), notamment générer et accélérer l'adoption de technologies améliorées dans les principales filières agricoles du Togo. Il inclut l'amélioration des capacités du système de recherche et le renforcement de la filière semencière.

Le projet devra être présenté au Conseil d'administration dès ce mois de février. Il est aussi attendu un financement additionnel de 20 millions de dollars au Projet d'appui au secteur agricole (PASA), dans le but de poursuivre l'appui au gouvernement dans la mise en œuvre du PNIASA, aux fins de réhabilitation et de renforcement des capacités productives dans des filières vivrières stratégiques, cultures d'exportation, l'élevage et la production halieutique. L'avis du Conseil d'administration pourra être connu à mars prochain.

Pour fournir l'accès à des opportunités génératrices de revenus pour les jeunes pauvres et vulnérables, 15 millions de dollars sont prévus pour le Projet Emploi des jeunes, sur lequel le Conseil se prononce également en mars. Pour fournir aux communautés et aux ménages pauvres un meilleur accès aux infrastructures socio-

économiques de base et aux filets sociaux de sécurité, le gouvernement s'attend à ce que les 35 millions de dollars prévus au Projet de filets sociaux et des services de base soient approuvés en mars. Ce sera également le cas des 21 millions de dollars du Projet d'appui à la surveillance des épidémies (REDISSE), dont l'objectif est de renforcer les capacités intersectorielles aux niveaux national et régional pour la surveillance et la prise en charge des maladies épidémiologiques en Afrique de l'ouest. Ainsi que des 30 millions de dollars prévus pour l'Appui à la réforme fiscale, traduit en appui budgétaire, dont le programme de réformes reste à définir.

La Banque mondiale projette également de se prononcer en mai sur 18 millions de dollars du Projet de facilitation des services de logistiques et de transport,



Kossi Assimaïdou, Ministre de la Planification et du Développement

qui vise à améliorer la qualité et le coût des services de transport. Cela doit permettre de soutenir des interventions sélectives, ciblées et intégrées pour améliorer l'environnement des affaires pour le secteur des services de logistique. En juillet, il est attendu deux approbations, d'une de 30 millions de dollars pour le Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures, afin d'appuyer la réalisation d'infrastructures urbaines, et l'autre de 35 millions de dollars au Projet d'accès à l'énergie pour améliorer l'accès à l'énergie en milieu urbain et rural.

Une dernière approbation est attendue en août prochain sur une enveloppe de 10 millions de dollars au profit du Projet d'assistance technique à la gouvernance économique, dont les objectifs portent sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des investissements publics. Par contre, le Conseil d'administration du Conseil n'a pas encore retenu de date aux fins d'approuver 15 millions de dollars prévus pour l'Appui à la mise en œuvre d'une Stratégie pour l'Economie bleue, retenue comme l'un des objectifs majeurs de la Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en

Afrique adoptée le 15 octobre 2016 par une majorité de pays africains.

Pour rappel, souligne le ministre Kossi Assimaïdou, le portefeuille de la Banque mondiale au Togo contient onze (11) projets en cours d'exécution représentant un engagement financier total de 264 millions de dollars et un solde de 118 millions de dollars restant à décaisser. « Certains de ces projets ont été bien exécutés à 100%, d'autres connaissent de faibles taux d'exécution dus à des problèmes tant endogènes qu'exogènes aux différents ministères qui en ont la responsabilité », a indiqué le Premier ministre Komi Kléber, à la veille des consultations avec la Banque mondiale. Il en a profité, sur instructions de Faure Gnassingbé, pour demander que des rapports périodiques soient désormais faits pour l'ensemble des projets financés par différents bailleurs de fonds et sur fonds propres. Avant d'insister sur « la nécessité pour les ministres d'aller toucher du doigt la réalité de la gestion quotidienne des projets sur le terrain ». Tout compte fait, sur les onze projets en cours d'exécution, sept sont prévus pour être achevés d'ici à fin 2018, précise-t-on.

Promotion du commerce et des investissements intra-africains

Afreximbank et Ecobank engagent 500 millions de dollars dans un accord

La Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) et Ecobank Transnational Incorporated (ETI), société mère du Groupe Ecobank, ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir leurs objectifs communs de financement de projets du secteur privé, et des échanges commerciaux avec un point particulier sur les transactions impliquant le commerce et l'investissement dans les pays membres d'Afreximbank où Ecobank est également présente. Selon un communiqué en date du 14 février 2017, la coopération entre les deux institutions soutiendra les efforts visant à promouvoir le commerce intra-africain, à faciliter le dévelop-

pement industriel et le développement des exportations et à renforcer le leadership africain en matière de financement du commerce, dans le but ultime de transformer le continent africain.

Dans le cadre de cet accord, Afreximbank et Ecobank concevront des instruments et des solutions financiers conjoints innovants sur mesure pour soutenir les entreprises du secteur privé, les sociétés stratégiques du secteur public ainsi que des petites et moyennes entreprises «PME». Ceci devrait leur permettre de participer efficacement à la production de biens et de services à valeur ajoutée dans les chaînes de valeur

nationales, régionales et continentales, souligne le texte.

Parmi les initiatives envisagées figurent la création d'un programme de 500 millions de dollars, environ 250 milliards de francs Cfa, destiné à financer les échanges commerciaux entre les pays membres d'Afreximbank où Ecobank exerce ses activités bancaires. Les deux institutions explorent également d'autres formes de coopération dans le financement des opérations commerciales sous forme d'exportations et d'importations entre les pays africains où Ecobank est présente. Ces opérations devront être éligibles aux règles d'interventions

d'Afreximbank au travers de cofinancement, syndication de prêts, de participation au risque ou par tout autre mode de coopération approprié.

La Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) est l'institution multilatérale panafricaine financière dédiée au financement et à la promotion du commerce intra- et extra-africain. La Banque a été créée en Octobre 1993 par les gouvernements africains, les investisseurs privés et institutionnels africains et les investisseurs non africains pour financer et promouvoir le commerce intra- et extra-africain.

Plan national de développement sanitaire 2017-2022

De nouveaux objectifs déclinés en 5 axes pour un coût total de 674 milliards

Un Plan national de développement sanitaire (PNDS) s'achève, un autre se prépare. Malgré les résultats significatifs en termes d'amélioration de la couverture de certaines interventions obtenus par le Plan national de développement sanitaire 2012-2015. Il est cité notamment une évolution positive des indicateurs de santé de l'enfant et ceux liés à la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. C'est, de toute évidence, ce qui ressort de la communication, le 2 février 2017, en conseil des ministres du Professeur Moustapha Mijiyawa de la Santé et de la protection sociale. Il précisait que l'élaboration de ce nouveau plan «... participe du souci du gouver-



Prof. Moutapha Mijiyawa, Ministre de la Santé

nement d'apporter des solutions idoines aux problèmes dégagés par l'évaluation du PNDS finissant

et de l'alignement sur les objectifs de développement durable dans le cadre de la mise en place de la

couverture sanitaire universelle». Après avoir présenté la méthodologie et le processus d'élaboration du plan national de développement sanitaire (2017-2022), l'évaluation du plan national de développement sanitaire finissant, le cadre stratégique du nouveau plan avec des priorités, son mode de financement et le mode d'emploi et de suivi-évaluation du PNDS.

Le Plan national de développement sanitaire 2017-2022 se décline en cinq (5) axes stratégiques en cohérence avec les priorités nationale et internationales, les enjeux et les défis majeurs du secteur, explique le ministre de la Santé. Il s'agit de : accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et

infanto-juvénile et renforcer la planification familiale et de la santé des adolescents ; renforcer la lutte contre les maladies transmissibles ; améliorer la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et à d'autres urgences de santé publique ; renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles et promouvoir la santé ; et renforcer le système de santé vers la Couverture sanitaire universelle y compris la santé communautaire.

La budgétisation des actions correctrices pour lever les goulots d'étranglement identifiés font porter les besoins de financement du PNDS 2017-2022 à un coût total de 674,148 milliards de francs Cfa, soit un coût moyen annuel de 112,358

milliards. Son financement est prévu pour être soutenu par deux cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) triennaux glissants dont le premier est sensé couvrir la période 2017-2019, souligne le Professeur Mijiyawa. Afin de garantir l'atteinte des résultats sanitaires en cohérence avec les engagements liés aux Objectifs de développement durable (ODD), précise-t-il, le CDMT sectoriel pour la période 2017-2019 prévoit un niveau de financement de la santé estimé à 300,776 milliards sur la base d'une hypothèse de croissance du PIB de l'ordre de 5,9% à l'horizon 2022. Cela implique : une augmentation sensible du budget de l'Etat alloué à

(suite à la page 6)

FOOTBALL/ CHAMPIONNAT D1

Semassi en bras de fer avec la FTF à propos de la répartition des recettes

Le club phare de Sokodé est dans le collimateur de la Fédération Togolaise de Football pour avoir choisi d'enfreindre les dispositions des règlements des compétitions relatives à la répartition des recettes de la billetterie du championnat national de première division.

Hervé A.

Selon l'article 68 de ces règlements, "les recettes de billetterie perçues sur chaque match de Championnat reviennent à la FTF et au club visité selon le quota défini par la FTF, déduction faite des charges."

Ces dispositions ont été l'objet d'après discussions début septembre 2016 avant le démarrage de la saison et la FTF avait accepté contrairement à ce qui était prévu dans ses règlements financiers -40% des recettes nettes au club et 60% pour elle-même-, de revoir les termes de la répartition et d'octroyer 50% des recettes brutes aux clubs, 5% aux ligues et 45% à la FTF.

Le 8 février dernier, lors d'une réunion des responsables de club au siège de la FTF, certains clubs dont Semassi ont à nouveau soulevé

le problème de la répartition des recettes. Le Comité Exécutif avait alors indiqué que le problème sera discuté au cours de sa séance suivante et que les clubs seront informés de la décision finale.

Et pendant que les clubs attendaient patiemment la réponse du Comité Exécutif, Semassi est passé à l'acte en refusant de libérer la part des recettes qui revenait de droit à la FTF. Une situation qui a fait sortir la FTF de ses gongs : "Le Comité Exécutif attache beaucoup de prix au respect scrupuleux des décisions arrêtées d'un commun accord avec les responsables de clubs et de ligues et met en garde tous ceux qui seraient tentés par des diversions qu'ils s'exposeraient aux sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à une exclusion pure et simple des championnats", menace la FTF dans un communiqué.



Guy Akpovy, Président de la FTF

Mais entretemps, le Comité Exécutif a fait une dernière concession aux clubs en décidant que la répartition des recettes se ferait jusqu'à la fin de la saison sur les recettes nettes.

Selon les règlements des compétitions, "les clubs doivent

faire parvenir à la FTF, la feuille de recettes de chaque match dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre sous peine de se voir infliger une amende de 25.000 francs par jour de retard." A cette allure, Semassi risque de payer plus qu'il en a gagné.

CAF/Elections

L'Afrique du Sud, premier champ de bataille

L'Afrique du Sud, hôte de la Supercoupe d'Afrique, le weekend prochain, et d'une réunion de haut niveau fixée trois jours plus tard, en présence du patron du football mondial, Gianni Infantino, sera le premier champ de bataille pour les élections de la CAF et de la FIFA.

Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie, va accueillir le congrès de la Confédération africaine de football, le 16 mars prochain au cours duquel les élections au Comité exécutif de la CAF et au Conseil de la FIFA auront lieu.

Déjà, des membres du Comité exécutif de la CAF seront présents, samedi, à Johannesburg, où aura lieu la Supercoupe d'Afrique, entre le vainqueur de la Ligue des champions, Mamelodi Sundowns (Afrique du sud), et celui de la Coupe de la CAF, le TP Mazembé (Ré-

publique démocratique du Congo).

Selon des médias sud-africains, cette présence massive des membres de l'instance de décision de la CAF n'est pas étrangère à la décision prise cette semaine par la COSAFA de soutenir la candidature du président de la Fédération malgache de football, Ahmad Ahmad, à la présidence de l'organisation continentale.

La COSAFA a aussi décidé de soutenir les candidatures des dirigeants de ses fédérations constitutives à d'autres postes électifs au

sein des organisations internationales de football.

Des médias de cette région ont annoncé la candidature de Danny Jordaan, le président de la Fédération sud-africaine de football, à l'un des trois postes ouvertes de représentation de l'Afrique au conseil de la FIFA.

Le Sud-Africain, président du comité d'organisation de la Coupe du monde 2010 jouée dans son pays, a comme adversaires, pour le conseil de la FIFA, le Guinéen Almamry Kabélé Camara, le Sud-

Soudanais Chabur Ghoc et la Burundaise Lydia Nsékéré. Le mandat est de quatre ans (2017-2021).

Dans ce contexte électoral, le président de la Fifa, Gianni Infantino, va conduire une délégation de haut niveau en Afrique du Sud, signalent des médias sud-africains. Le patron du football mondial va participer à un sommet de trois jours (21-23 février), au Sandton Convention Center de Johannesburg.

(Avec aps.sn)

MONDIAL 2018

Les hooligans russes promettent "un festival de violence"

Dans un reportage diffusé sur la BBC, jeudi, des hooligans russes annoncent que de nouveaux incidents auront lieu en 2018 lors du prochain Mondial en Russie.

À un peu plus d'un an d'accueillir la Coupe du monde 2018, la Russie continue de se préparer pour que l'évènement soit une réussite. Mais l'une de ses priorités, assurer la sécurité des supporters qui feront le déplacement, pourrait être rehaussée d'un cran après les récentes déclarations de hooligans russes, qui promettent de

provoquer de nouveaux incidents en marge de la compétition.

"Pour certains, ce sera un festival du football, pour d'autres ce sera un festival de violence", annonce un hooligan anonyme, habitué de ces bagarres de rues, comme celles qui ont éclaté à Marseille durant l'Euro l'été dernier, dans un reportage diffusé jeudi sur la BBC.

"Quelqu'un essaiera probablement quelque chose, c'est sûr à 100%, ajoute un autre, visage masqué face caméra. Avoir une famille et des enfants

autour de toi, peut éviter de te faire frapper, mais si t'es là avec un ami, il faut considérer l'idée que tu puisses te faire botter le cul", lance-t-il aussi, en guise d'avertissement.

Souçonné d'être à l'origine des graves débordements qui avaient blessé une centaine de supporters anglais à Marseille, dont deux grièvement, le gouvernement russe a été clairement désigné comme responsable par un leader du mouvement : "Des forces spéciales militaires de hooligans

avaient été envoyées par Vladimir Poutine pour conquérir l'Europe." En 2018, les yeux du monde entier seront cette fois braqués sur leur pays, tout comme sur le comportement des autorités russes.

Présent jeudi à Doha, pour visiter les installations du Mondial 2022, Gianni Infantino a évoqué le problème du hooliganisme et notamment les menaces qui planent sur l'édition 2018 en Russie. "Je ne suis pas du tout inquiet", a affirmé le président de la Fédération internationale (FIFA).

Hugo Broos vers l'Afrique du Sud

Le technicien belge Hugo Broos, qui a mené le Cameroun au sacre continental à la CAN 2017, est candidat au poste de sélectionneur de l'Afrique du Sud, vacant depuis le limogeage de Shakes Mashaba, annonce son agent Gino Laureyssen.

Dans des propos relayés par le site spécialisé sud-africain "kickoff", il a révélé avoir déjà envoyé le CV du technicien belge à la Fédération sud-africaine de football (SAFA), ajoutant être dans l'attente d'une réponse.

"Je lui ai demandé [Broos] s'il veut être candidat parce qu'ils sont à la recherche d'un entraîneur en chef et cette semaine, nous avons envoyé son CV au PDG de la SAFA, mais jusqu'à présent nous n'avons reçu aucune réponse, ce qui est un peu inhabituel", indique l'agent du technicien belge.

Selon son agent, Hugo Broos "est très intéressé à travailler avec un groupe jeune" à l'image de l'équipe nationale sud-africaine, "constituée de joueurs qui ont envie de se battre".

S'agissant de son travail au Cameroun, Hugo Broos "est satisfait d'avoir gagné le titre continental et préférerait un nouveau défi ailleurs plutôt que de régresser à l'avenir", poursuit son agent.

Absente de la CAN 2017, l'Afrique du Sud qui a battu le Sénégal 2-1 à Polokwane, à l'occasion de la 2ème journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2018, veut mettre tout en œuvre pour se qualifier à la prochaine Coupe du monde prévue en Russie.

L'OM songe à récupérer Mario Lemina !

Après avoir récupéré Dimitri Payet, l'Olympique de Marseille serait intéressé à l'idée de racheter Mario Lemina à la Juventus Turin selon les informations de Tuttosport.

Sanson, Evra, Payet et Sertic. Le mercato hivernal de l'Olympique de Marseille a été particulièrement animé et forcément, cela promet beaucoup en vue de la prochaine intersaison, annoncée comme le vrai démarrage du projet OM Champions. On l'a vu avec Dimitri Payet, le club phocéen n'hésite pas à rappeler à la maison quelques glorieux anciens pour donner du pep's à l'effectif. Et justement, d'autres anciens pourraient être ciblés.

C'est en tout cas ce que croit savoir Tuttosport, qui parle d'un réel intérêt marseillais pour... Mario Lemina ! Prêté en 2015 avec option d'achat aux alentours de 9,5 M€ (payable en 4 fois avec des bonus pouvant faire grimper le transfert à 10,5 M€), l'international gabonais a connu des fortunes diverses et variées à la Juventus Turin. Pas titulaire, il profite des absences et du turnover de Massimiliano Allegri pour gratter du temps de jeu.

À 23 ans, Mario Lemina se contentera-t-il de ce statut de doublure éternelle ? Pas sûr, d'autant qu'il garde une belle cote sur le marché. Plusieurs clubs anglais le suivent depuis plusieurs mois, de même que l'OM qui serait également sur le coup, comme l'assure Tuttosport.

Maradona va travailler avec la FIFA

Ancien vainqueur de la Coupe du Monde de la FIFA™ et icône du football mondial, Diego Armando Maradona a contribué d'une manière aussi unique que spectaculaire au beau jeu tout au long de sa carrière. Après avoir raccroché les crampons, il a continué à marquer les esprits.

Consciente du potentiel de l'Argentin, la FIFA est bien décidée à trouver le terrain idéal pour une collaboration fructueuse, afin de lui donner un rôle à sa mesure dans les activités de promotion du football menées par l'instance dirigeante du football mondial.

Récemment, Maradona s'est imposé comme une figure incontournable du nouveau programme des Légendes de la FIFA, qui vise à rétablir le lien avec la base grâce à l'aide des joueurs qui ont écrit l'histoire du sport le plus populaire de la planète.

Le Pibe de Oro contribuera aux combats menés par la FIFA à travers son implication dans certains projets de développement. En rappelant que le football peut tenir ses promesses, il diffusera des messages positifs dans une période où la FIFA entend se recentrer sur le football.

"Je vais enfin pouvoir réaliser un de mes vieux rêves : travailler avec des gens qui aiment vraiment le football", a déclaré Maradona.

Lauréat de la Coupe du Monde 1986 avec l'Argentine, Maradona a hissé son équipe en finale de l'édition suivante, organisée en Italie. Il a également participé à la Coupe du Monde 2010 en Afrique du Sud en tant que sélectionneur de l'Albiceleste.

Note de conjoncture économique à fin septembre 2016

Tous les chiffres sur le trafic portuaire et aéroportuaire

Jean Afolabi

Trafic au Port Autonome de Lomé (PAL). Le trafic portuaire total s'établit à 3.606,6 milliers de tonnes au troisième trimestre 2016, en baisse de 5,0% et 15,4% respectivement en variation trimestrielle et en glissement annuel. Sur les neuf premiers mois de l'année 2016, le total du trafic portuaire enregistré est de 10.542,1 milliers de tonnes contre 12.099,8 milliers de tonnes au cours des neuf premiers mois de 2015, soit une baisse de 12,9%. Cette baisse s'expliquerait par l'application stricte du Règlement 14 de l'UEMOA relatif à la charge à l'essieu, qui a contribué à détourner une partie du trafic vers les autres ports de la sous-région.



Au troisième trimestre 2016, la quantité de marchandises débarquées (produits pétroliers, produits alimentaires, matériaux de construction, du transit et des autres produits) au Port Autonome de Lomé s'élève à 1.213,5 milliers de tonnes, en régression de 25,3% et 29,2% respectivement par rapport au trimestre précédent et à la même période de 2015. La baisse en variation trimestrielle s'explique par le repli de toutes ces composantes essentiellement les produits alimentaires (-42,2%), le transit (-14,6%) et les produits pétroliers (-8,0%). En glissement annuel, la baisse s'explique par le repli de toutes les composantes à l'exception des produits pétroliers. Sur les neuf premiers mois de 2016, le total des marchandises débarquées se chiffre à 4.009,2 milliers de tonnes, en régression de 21,8% par rapport aux neuf premiers mois de 2015.

Au troisième trimestre 2016, les marchandises embarquées s'établissent à 187,4 milliers de tonnes contre 293,6 milliers de tonnes au trimestre précédent, soit une régression de 36,2% en relation avec la baisse des exportations des produits agricoles et du transit. Par rapport au troisième trimestre 2015, les marchandises embarquées ont diminué de 15,7%. La quantité des produits agricoles exportés s'établit à 46,3 milliers de tonnes, soit une baisse de 47,2% et 24,7% respectivement en variation trimestrielle et en glissement annuel. Sur les trois premiers trimestres de l'année 2016, les marchandises exportées ont atteint 752,9 milliers de

tonnes contre 822,9 milliers de tonnes aux trois premiers trimestres de 2015, soit une baisse de 8,5%. Sur la même période, les produits agricoles embarqués s'élèvent à 235,2 milliers de tonnes, en diminution de 12,4%.

Le transbordement de marchandises s'établit à 2.205,7 milliers de tonnes au troisième trimestre 2016 contre 1.880,7 milliers de tonnes au trimestre précédent et 2.325,3 milliers de tonnes au troisième trimestre 2015. Sur les neuf premiers mois de 2016, le transbordement se chiffre à 5.780,1 milliers de tonnes, en régression de 6,0% par rapport aux neuf premiers mois de l'année précédente. Tandis que le nombre de navires ayant accosté au PAL au troisième

trimestre 2016 s'établit à 323, en hausse de 0,3% en variation trimestrielle et en baisse de 11,7% en glissement annuel. De janvier à septembre 2016, il a été dénombré 980 navires accostés au PAL, soit une régression de 5,7% par rapport à la même période de 2015. Le tonnage moyen par navire est de 11,2 milliers de tonnes au troisième trimestre 2016, en baisse de 5,3% et 4,1% respectivement en variation trimestrielle et en glissement annuel. Sur les neuf premiers mois de 2016, le tonnage moyen par navire est de 10,8 milliers de tonnes, en baisse de 9,3% par rapport à la même période de 2015.

Trafic aéroportuaire. Au troisième trimestre 2016, le fret aérien total à l'Aéroport de Lomé se chiffre à 2.564,3 tonnes contre 3.563,7 tonnes au deuxième trimestre 2016, soit une régression de 28,0%. Par rapport au troisième trimestre 2015, il est en baisse de 28,5%. En variation trimestrielle, le fret embarqué, le fret débarqué et le fret en transit ont régressé respectivement de 21,7%, 33,0% et 19,0%. En glissement annuel, le fret embarqué, le fret débarqué et le fret en transit ont diminué respectivement de 9,0%, 39,4% et 13,1%. Le trafic total des passagers à l'Aéroport de Lomé s'élève à 225.551 passagers au troisième trimestre 2016, soit une hausse de 36,9% par rapport au deuxième trimestre 2016. Cette évolution est due à l'augmentation des arrivées, des départs, des passagers en correspondance et du transit res-

pectivement de 28,1%, 48,5%, 12,5% et 123,0%. Par rapport au troisième trimestre 2015, le trafic total des passagers a progressé de 16,0%. Au troisième trimestre 2016, il est enregistré 3.304 mouvements d'aéronefs à l'Aéroport de Lomé, soit une hausse de 12,1% en variation trimestrielle et une baisse de 5,5% en glissement annuel.

Le fret aérien total à l'Aéroport de Lomé au titre des neuf premiers mois de 2016 s'élève à 8.600,2 tonnes, en baisse de 1,6% par rapport à la même période de 2015. Le fret embarqué et le fret en transit ont connu respectivement une diminution de 5,4% et 29,5% tandis que le fret débarqué a progressé de 6,5%. Le trafic total des passagers à fin septembre 2016 se chiffre à

552.755 passagers, en augmentation de 7,4% par rapport à fin septembre 2015. Les arrivées, les départs, les passagers en correspondance et le transit ont progressé respectivement de 4,7%, 6,5%, 0,3% et 47,9%. Au terme des neuf premiers mois de 2016, les mouvements d'aéronefs se sont chiffrés à 9.262, en baisse de 3,9% par rapport à la même période de 2015.

(suite de la page 4)

la santé pour atteindre 12% à l'horizon 2022 ; une diminution progressive de la dépendance extérieure du financement de la santé, de l'ordre de 19% en 2017 à 18% en 2022 ; une amélioration de la gestion des recettes des formations sanitaires ; une réduction de moitié des dépenses directes de santé des ménages, de 48% à 22%, grâce au développement d'un système de couverture du risque financier lié à la maladie.

En termes de ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés, par source potentielle sur la période 2017-2022, l'Etat devra apporter une contribution de 333,505 milliards (49,5%) au financement du PNDS, 208,209 milliards (30,9%) proviendront de recouvrement des coûts, 123,131 milliards (18,3%) d'appui des par-

Pendant que le Togo grince les dents sur la question

L'Uemoa insiste sur l'effectivité du Règlement 14 à compter du 1er février 2017

Les autorités togolaises se plaignent de ce que l'application stricte, depuis le 1^{er} juin 2016, du fameux Règlement 14 de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) fait fuir les clients qui préfèrent se diriger vers les pays voisins qui trainent à aller à une application stricte dudit Règlement. Au point où, dans les couloirs du pouvoir de Lomé et dans certaines réunions restreintes, on envisage de desserrer un peu l'étau et d'accorder aux transporteurs une franchise légèrement supérieure à la norme communautaire. « La baisse du trafic au Port autonome de Lomé s'expliquerait par l'application stricte du Règlement 14 de l'Uemoa relatif à la charge à l'essieu, qui a contribué à détourner une partie du trafic vers les autres ports de la sous-région », a-t-on encore répété dans la note de conjoncture économique à fin septembre 2016.

Seulement, à la Commission de l'Uemoa, on n'a pas envie de fléchir. En effet, la Commission, par un communiqué, vient d'informer les administrations, les opérateurs économiques, les transporteurs et acteurs du transport ainsi que tous les usagers de la route qu'à compter du 1^{er} février 2017, le Règlement N° 14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises rentre effectivement en application dans tous les Ports de l'espace UEMOA, ainsi qu'au Ghana et en Guinée. « Ils sont invités au respect scrupuleux des normes commu-

nautaires en matière de Poids Total Autorisé en Charge, de charge à l'essieu et de gabarit des camions de transport de marchandises et d'hydrocarbures », insiste-t-elle. Avant d'ajouter que les manquements au respect de ces dispositions exposent les contrevenants au paiement des amendes, au déchargement de la surcharge ou à l'immobilisation du camion conformément au régime des sanctions contenues dans ledit Règlement.

Pour rappel, les amendes sont de 50 millions de francs Cfa pour défaut d'équipement et 200 000 francs Cfa par véhicule surchargé dans l'enceinte des plateformes ou établissements pour les Ports et plateformes générant plus de 200 000 tonnes de fret par an ; 20 000 francs Cfa et 60 000 francs Cfa par tonne de surcharge respectivement pour le trafic national et le trafic international, et 100 000 francs Cfa pour dépassement de la hauteur limite de gabarit fixé à 4,5 mètres à la charge du transporteur.

Récemment bien noté pour être un bon élève en la matière, ensemble avec le Bénin, le Ghana et le Niger, le Togo n'a visiblement pas le choix de faire autre chose. En réalité, le pays se plaint car ses voisins ne suivent pas la danse, tiennent à nuancer. Surtout qu'il a été bien signifié, en avril 2014, que le non-respect de la charge à l'essieu impacte négativement sur les infrastructures routières notamment la politique des grands travaux initiés pour doter le Togo d'infrastructures de transport modernes et pérennes.

Dans les faits, le communiqué de l'Uemoa est la suite de la réunion des ministres en charge des Infrastructures et des transports des Etats

membres de l'Union tenue le 23 septembre 2016 à Cotonou. Dans la capitale béninoise, les ministres ont examiné le nouveau Programme d'actions communautaires des infrastructures et des transports routiers (PACOTRE) et évalué la mise en œuvre du Règlement n° 14. Estimé à environ 756,9 milliards de francs Cfa, ce programme est le résultat d'une restructuration qui vise le respect du principe de gestion axée sur les résultats et la conformité aux trois principaux axes, à savoir le développement des infrastructures routières communautaires, la facilitation du transport routier inter-Etats et l'amélioration de la sécurité routière dans les Etats membres suivant le plan stratégique 2011-2020 de l'Union. Il est ainsi prévu la réalisation de 7 000 km de routes au sein de l'espace, mais à condition que des dispositions soient prises pour le respect intégral du règlement n° 14. Car il a été relevé, avec regret, que l'extrême surcharge n'ait pas connu de réduction significative malgré les efforts consentis par les Etats. Cette situation entraîne l'accélération de la dégradation des réseaux routiers et expose ainsi la sous-région à un risque de tarissement des investissements dans le secteur du transport. Aussi est-il demandé aux pays portuaires, notamment la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Guinée, de tout mettre en œuvre pour l'application concomitante du Règlement au plus tard le 1^{er} février 2017 à partir de leurs Ports.

A noter que 80% des surcharges en direction de l'hinterland proviennent des ports de Cotonou, de Lomé, de Tema, d'Abidjan et de Dakar.

Plan national de développement sanitaire 2017-2022 De nouveaux objectifs déclinés en 5 axes pour un coût total de 674 milliards

tenaires et 9,301 milliards (1,4%) de soutien des collectivités locales. Une fois le Plan est adopté par le gouvernement, il importe d'organiser une table ronde de mobilisation des ressources, qui sera suivie de la signature d'un Compact national ou memorandum d'entente avec les parties prenantes pour confirmer les engagements des uns et des autres dans le financement et l'accomplissement technique de la mise en œuvre du Plan. Une évaluation de la mise en œuvre sera effectuée tous les six mois et présentée en conseil des ministres, « afin de renforcer ou réorienter au besoin les trajectoires stratégiques, de même qu'une évaluation finale en 2022 selon l'esprit de l'évaluation conjointe IHP+ », souligne le Professeur Mijiyawa.

Il est rappelé qu'en mai 2010, le

Togo a adhéré au Partenariat international pour la santé et initiatives apparentées (IHP+). Suite à cette adhésion, le gouvernement a initié une réforme du cadre politique et stratégique du secteur de la santé. Cette réforme a abouti à l'élaboration d'une nouvelle Politique nationale de santé horizon 2022, assortie d'un premier Plan national de développement sanitaire, couvrant la période 2012-2015. « Ce plan qui visait essentiellement l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a été animé à la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017 », a précisé le ministre.

Le PNDS 2012-2015 a fait l'objet d'une évaluation, en prélude à l'élaboration d'un nouveau plan devant couvrir la période 2017-2022. Il ressort, entre autres, que : le taux

de mortalité néonatale est passé de 39 à 27 pour mille (contre 25 pour mille attendu) ; la mortalité infantile a baissé de 78 à 49 pour mille (contre 47 pour mille attendu) ; l'incidence du paludisme est passé de 102 à 162 pour mille (contre 25 pour mille attendu) ; la prévalence du VIH-SIDA chez les 15 à 49 ans passe de 3,2% à 2,5% (2,2% attendu) ; la mortalité spécifique du paludisme est allée de 0,3 à 0,17 pour mille (contre 0,1 pour mille attendu) ; la régression de la mortalité infanto-juvénile est de 123 à 88 pour mille naissances vivantes (contre 71 pour mille attendues) ; le pourcentage de survie des personnes vivant avec le VIH après 12 mois de traitement est de 83 à 86% (contre 90% attendu) . . . Autant d'indications positives que la Plan national de développement sanitaire 2017-2022 viendra, sûrement, améliorer.

Relecture du code minier dans l'espace UEMOA

Rendre les mines plus profitables à la communauté

Etonam Sossou

Lomé a abrité le 15 février, un atelier national de relecture du code minier communautaire (cmc) de l'UEMOA et de ses règlements d'exécution. Organisé conjointement par le ministère des mines et de l'énergie et la commission de l'UEMOA, cet atelier vise à réadapter les textes à l'évolution du secteur minier afin de lui permettre d'accompagner le développement des communautés dans l'espace UEMOA.

La mise en œuvre de la politique minière commune au sein de l'UEMOA préoccupe les responsables communautaires. Ce 15 février, s'est tenu à cet effet un atelier destiné à la relecture du code minier de l'UEMOA. Il s'agit de créer des conditions attractives pour une relance de l'investisse-



Marc Dédériwè Ably-Bidamon, Ministre des Mines

ment privé dans l'espace communautaire. Raison pour laquelle, les Etats membres ont adopté le 23 décembre 2003 le règlement N° 18/2003/CM/UEMOA portant Code Minier Communautaire qui constitue une avancée significative dans la démarche collective des Etats pour le développement de l'industrie minière. Aussi, la

relecture de ce document vise l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par le secteur minier pour enrichir les projets de textes afin qu'ils prennent en compte les préoccupations actuelles et futures de toutes les parties prenantes. Elle doit également amender les projets de cmc et des règlements d'exécu-

tions élaborés par le cabinet de consultants afin de permettre au Togo d'avoir un document synthétisant les préoccupations, contributions et avis des différents acteurs suites aux échanges. Ce document servira de support dans le cadre de la participation des délégués togolais à l'atelier régional de validation des pro-

jets de textes et permettra ainsi, à la Commission de l'Uemoa de disposer d'une synthèse des préoccupations du Togo.

En initiant ce projet de relecture du cmc en 2014, l'uemoa avait pour objectif d'élaborer des règlements d'exécution portant sur les domaines économiques, fiscal, douanier, environnemental, de la ges-

tion des titres miniers, afin de réduire les disparités au niveau minier, en vue de favoriser l'intégration des économies membres. A terme, le processus devrait permettre la mise en place, d'un cadre communautaire de gestion des ressources minières des huit Etats membres dont le Togo.

Prise en charge des malades mentaux

Un nouveau centre ouvert à Lomé

La journée mondiale des malades mentaux, a été marquée le 11 février au Togo par l'inauguration d'un nouveau centre hospitalier pour malades mentaux, par l'Ordre hospitalier des frères de saint Jean de Dieu, à Agoè-Nyivé.

Les locaux du bâtiment inauguré, vont dorénavant accueillir et soigner des personnes souffrant de troubles. Plusieurs services sont disponibles en oc-

currence les analyses médicales en biochimie, hématologie, parasitologie, bactériologie, sérologie ainsi que des services d'échographie, d'électroencéphalographie et d'électrocardiographie.

La cérémonie d'inauguration a été marquée par une messe dite par l'archevêque de Lomé, Mgr Denis Amouzou Dzakpa devant les frères de saint Jean de Dieu, des fidèles de l'église

catholique et des patients en cours de traitement.

Le nouveau centre de diagnostic est un outil qui contribuera à la couverture sanitaire universelle et spécialement pour la population. Avec le renforcement des activités de ce centre, les patients pourront bénéficier des prestations de qualité, afin d'être guéris le plus rapidement de leur maladie.

Santé/en Afrique

Le diabète et les maladies cardiovasculaires tuent plus que le Sida

En Afrique, le diabète et les maladies cardiovasculaires tuent plus que le VIH/Sida. Si des milliards de dollars ont été investis dans la lutte contre le VIH/Sida depuis 15 ans, ces investissements massifs et ciblés n'ont permis le renforcement que de certains secteurs des systèmes de santé, quand ils n'ont pas déstabilisés d'avantage ces derniers.

Le diabète cause 5,1 millions de décès dans le monde, soit 6,8% de la mortalité mondiale annuelle. L'épidémie mondiale de diabète ne cesse de progresser et plus particulièrement dans les pays en développement. Selon les données fournies par la Fédération Internationale du Diabète (FID) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), on compte plus de 400 millions de diabétiques à travers le monde, dont plus de 77% se concentrent dans les pays à faible et à moyen revenu. D'ici 2030, ils seront 600 millions, dont plus de 42 millions en Afrique. En Afrique Sub-saharienne, en plus de l'explosion du nombre de patients, la maladie est déjà responsable de près de 9% des décès, avec de nombreuses complications

invalidantes : maladies cardiovasculaires, insuffisances rénales, coma diabétique. La maladie est la première cause de cécité et compte pour plus de 50% des amputations non traumatiques.

En Afrique de l'Ouest, le surpoids et l'obésité concernerait plus de 21% des plus de 20 ans et un cinquième des plus de 15 ans de la sous-région serait sédentaire. Des données comparables ont été collectées en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien, comme en Union des Comores. Des chiffres qui dénotent nettement avec l'image persistante d'un continent sous-alimenté. Car si la sous-nutrition est encore un problème majeur en Afrique, il y coexiste désormais de la sous-nutrition (dénutrition et carences) et de la surnutrition (surpoids et obésité). Ce « double fardeau nutritionnel » est encore trop souvent ignoré par les acteurs de l'aide internationale et très peu pris en compte aux seins même des systèmes de santé nationaux. Une étude réalisée au Bénin en 2012 montre que 80% des personnes atteintes de diabète dans le pays font partie de la tranche d'âge des actifs. Les décès et incapacités que la maladie entraîne

chez les malades en âge de travailler ont des conséquences désastreuses non seulement pour les ménages mais aussi pour l'économie du pays, et donc sur la capacité de développement des Etats.

Entre sous-nutrition et surnutrition

On observe enfin sur le continent africain une transition nutritionnelle fulgurante, souvent accompagnée d'une forte baisse de l'activité physique. Ces transformations des modes de vie ont entraîné une profonde modification du paysage de la malnutrition dans les pays en développement. Face à une sous-nutrition encore parfois endémique, de nombreux pays doivent aujourd'hui faire face à la problématique croissante de la surnutrition. Ce phénomène frappe principalement les villes où une femme sur quatre et un homme sur six sont touchés par le surpoids et l'obésité, sans distinction de classe sociale. Pourtant, les politiques nationales de nutrition des pays d'Afrique Subsaharienne et les stratégies des bailleurs internationaux ne se concentrent trop souvent que sur la sous-nutrition et très peu sur ces nouveaux enjeux de surnutrition.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1360
DE LOTO BENZ DU 08 Février 2017

La LONATO a procédé mercredi 15 février 2017 à son siège à Lomé, au tirage de LOTO BENZ, qui porte le N° 1361.

C'est à Lomé et à Dapaong que la LONATO a recensé des gagnants de gros lots. Ainsi, les points de vente 50122, 60146 et 60227 basés à Lomé, ont enregistré deux lots de 1.000.000 F CFA et un lot de 1.250.000 F CFA.

A Dapaong, c'est un gros lot de 2.500.000 F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 1108.

Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire de lots de moins de 1.000.000 F CFA, qui ont été dénombrés.

Après le grand tirage régional du 29 juillet 2016, des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2016. Au grattage, vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 FCFA.

Au tirage des gros lots sont encore à enlever :
- Pour la série K un lot de 1.500.000 F CFA.
- Pour la série Y un lot de 1.500.000 F CFA et un lot de 1.000.000 F CFA.
Alors n'hésitez pas ! Tentez votre chance en achetant à 200 F CFA vos tickets de la TCE 2016 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateur et auprès des vendeurs ambulants).

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1361 de LOTO BENZ du 15 Février 2017

Numéro de base

81

79

14

19

72



Promo Saint Valentin

DU 13 AU 28 FEVRIER 2017

BONUS RECHARGEMENT INTERNET

- Renouvelez votre forfait avant échéance
- **Bénéficiez de 14 jours de validité en plus**



REPLACEMENT SANS FRAIS DE BATTERIE POUR LE TÉLÉPHONE illico 3i

- Sur présentation du reçu d'achat du téléphone ou de la batterie à remplacer



**Plusieurs surprises
vous attendent en agence !**

Pour plus de renseignements, composez le 119 ou le 22 22 01 19
si vous appelez d'un autre réseau.

www.togotelecom.tg